



COMPAGNIE DES ARCHERS MACONNAIS

Complexe Sportif de Champlevvert

Rue Léo Lagrange – 71000 MACON

Rapport financier

Assemblée générale du samedi 30 janvier 2021

Rapport financier relatif à l'exercice du 01/01 au 31/12/2020 de Christine COLLADO, trésorière de la compagnie.

Bonjour à tous,

Tenue de la trésorerie

La trésorière rappelle que les livres comptables de la compagnie sont accessibles à tous sur simple demande.

Objectif financier de la Compagnie pour l'exercice 2020

L'objectif financier de l'exercice 2020, qui avait été annoncé l'an dernier, était de réaliser un exercice à l'équilibre.

Cet objectif est atteint malgré la crise sanitaire liée au COVID 19 puisque nous terminons l'exercice avec résultat positif de 366.18 €.

Les points forts de nos produits

- Le soutien de la Ville par une attribution continue d'une subvention de fonctionnement et de chauffage et ce malgré les difficultés que connaissent aujourd'hui les collectivités locales + une subvention exceptionnelle « aide COVID » de 600 € correspondant aux dépenses que nous avons engagées pour la réalisation de séparations physique au pas de tir. Ces subventions représentent 41 % de nos produits.
- Nos licences 2020-2021, à la date de l'AG sont de 109 adhérents et représentent 26 % de nos produits.
- Nos prestations de services ne représentent cette année que 18 % contre 33 % l'an passé à cause de la COVID19
 - o Il est important de souligner l'apport que représente pour la Compagnie, les bénévoles qui s'investissent dans l'organisation et la réalisation des stages, concours et rencontres amicales.
 - o Les grands postes sont :
 - Nos concours organisés par la Compagnie (1968,10 € contre 4 077,00 € en 2019)
 - Le 3D INDOOR (il n'a pas eu lieu en 2020 cause COVID)1
 - Ces deux postes qui normalement représentant 41% environ de nos recettes ne représentent cette année que 24 %

- Les cours de perfectionnements et stages de découverte, initiations (2 745,00€ contre 3 074,95 € l'an passé) la saison 2020-2021 n'a pas permis à nos archers de bénéficier des cours, nous allons procéder au remboursement de la participation aux cours soit 22 archers à 50 € soit 1100,00 €
 - La recette buvette (234,61 € soit 3% de nos recettes contre 1 837,25 € l'an passé soit 13%) car pas de manifestation.
 - Cette année remboursement de la part du GRS pour le chauffage représente 1029,87 €.
- Nos subventions d'exploitation
- Comme évoqué, la Ville nous accorde une subvention sensiblement constante. La part relative au chauffage est celle de 2019 basée sur les factures émises par ENGIE.
 - Subvention du CD 71 TIR A L'ARC de 40 € pour l'aide à l'achat de blasons pour les X71 et le TOURNOI DES MIXTES (La 2^e manche de cette manifestation a été annulée cause COVID)
 - Subvention accordée par le Conseil Régional BFC aide aux projets de 3 000 € pour la rencontre sport adapté de début mars 2020.
 - Subvention accordée par le conseil départemental 71 de 1 710,00 €
 - Aide à l'organisation de manifestations = 350,00 €
 - Aide à l'organisation des compétitions = 400,00 €
 - Aide à l'école d'arc = 960,00 €
 - Subvention de l'ANS ex CNDS = 5 350,00 €
 - 3850,00 € ANS FFTA pour projet jeune dont 3 674,00 € n'a pas encore été utilisée pour cause de fermeture du club cause COVID et a été placée en report en fond dédié, afin d'être utilisé ultérieurement.
 - 1500,00 € ANS FFSA pour aide au développement sport adapté
- Nos produits de gestion courante
- Essentiellement les licences qui représentent 11 948,55 € pour 109 licenciés au 31/12/2020.
 - Fondation ORANGE de 5 000,00 € que nous avons reçu pour l'organisation du championnat de France sport adapté en 2022.
 - Fondation KUNZ de 2 000,00 € que nous avons reçu pour le développement de la compagnie pour l'accueil de nouveau licencié et l'achat de matériel.

Les points forts de nos charges

- Les Achats
 - 4 postes particuliers.
 - Achat de cibles fixes et mobiles pour 2 296,00€ (école d'arc et sport adapté)

- Intervention des deux BE pour l'entraînement des archers compétiteurs (tir extérieur et parcours) pour 1 904,00 € contre 2 573,70 l'an passé car des cours n'ont pas eu lieu à cause du COVID
- Dépenses de chauffage 2 855,62 € contre 5 342,72 € l'an passé
 - Explication : coupure du chauffage pendant la fermeture cause COVID + remboursement d'un trop payé de 2019 suite à réajustement des consommations.
- Fourniture d'entretien et petit équipement pour 1 241,68 € (fourniture pour la clôture séparation parking et buttes de tir, panneaux séparation protection COVID pour la salle, réparation de cibles mobiles)
- Les services extérieurs
 - Entretien de cibles mobiles pour 297,19 €.
 - Entretien du mur de tir pour 1 885,30 €
- Autres services extérieurs
 - Un poste projet sport adapté comprend les frais de salaire de la personne qui gère le recensement des structures accueillant du public handicapé et leur offrir l'opportunité de découvrir et s'initier au tir à l'arc soit 1 774,89 € compensé par la subvention de la fondation de la Banque Populaire.
 - L'emploi de la personne n'a pas été reconduit en septembre en l'absence de financement pour favoriser cet emploi de quelques heures par semaines.
 - Un poste destiné aux frais engendrés en amont de l'organisation de CDF Sport adapté soit 683,23 €
- Autres charges exceptionnelles
 - Dans ce compte nous avons indiqué :
 - le remboursement de la participation des archers aux cours avec les BE soit 22 archers x 50 € soit 1 100,00 €
 - La compagnie fait un effort pour dédommager les licenciés (club fermé) en proposant un avoir de 15,00 € sur la part club à valoir sur la prochaine licence soit 1 380,00 € au total.
 - Cette année le poste remboursement de frais pour déplacement compétition est quasi nul car aucun championnat extérieur et championnat de France n'ont eu lieu à cause du COVID. Les montants remboursés concernant uniquement les championnats BFC et championnat de France salle.
 - Les adhésions FFTA et FFSA représentent la part que nous reversons à la FFTA sur les licences.
 - Nous avons cette année des nouveaux comptes « report en fond dédié non utilisés »

Ces comptes correspondent aux fonds qui restent à consommer des fondations

- BFC SOLIDARITE reste 588,38 € sur les 7500,00 € attribué en 2019
- FONDATION ORANGE reste 4 316,77 € sur les 5 000,00 €
- FONDATION KUNZ reste 1 500,00 sur les 2 000, 00 €
- ANS FFTA BFC reste 3 674,00 sur le 3 850,00 €

Utilisation du bénéfice :

La compagnie a malgré cette année chaotique réalisé un petit bénéfice, il sera porté au titre des réserves pour nos projets à venir.

Pour l'année 2021 à 2023, nous avons pour projet :

- L'organisation du championnat de France sport adapté qui est décalée à 2022 à cause du COVID. La préparation de cette manifestation continue de se préparer pour en assurer le bon déroulement.
- L'organisation du bouquet provincial est reportée en 2023.
- Le compte à la banque populaire servira à effectuer les dépenses et recevoir les recettes propres à ces manifestations.

Nos partenaires nous ont soutenus lors de nos différentes manifestations et nous les en remercions :

- LES SERRES MUNICIPALE prêt de plantes et décor
- Service TECHNIQUE DE LA MAIRIE prêt de barnum, de tables et chaises
- Boulangerie ANGE offre le pain pour nos manifestations et tarif préférentiel pour le goûter servi lors de la rencontre amicale sport adapté
- INTERMARCHE offre de lots
 - AXONE Photocopieur et consommables
 - Boulangerie de Chevroux pain

Conclusion

Pour conclure, malgré cette année chaotique, nos disponibilités au 31/12/2020 sur les comptes courants, livret et caisse s'élèvent à **30 626,74 €**.

Avec la crise sanitaire qui continue de sévir nous essayons de préserver notre trésorerie pour pouvoir réaliser nos projets futurs.

Avez-vous des questions sur notre compte de résultat ?

MERCI POUR VOTRE ECOUTE

Avez-vous des questions ?

Est-ce que quelqu'un est contre ?

Est-ce que quelqu'un s'abstient ?